

## **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

#### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
  - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
  - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
  - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
  - En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances
  - Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'**une copie des résultats des analyses ou du compte rendu** (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
  - Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du **médecin prescripteur** et la facture de l'**opticien** sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le **médecin prescripteur** est exigée avant le début des séances de rééducations.

FOURTEEN

- Dentaire :**

  - En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
  - La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèse

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Adresses Mails Utiles

  - Réclamation : contact@mupras.com
  - Prise en charge : pec@mupras.com
  - Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloger Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des honoraires
30 Mars 2022	C		250	INP : <input type="text"/> Dr. Najiba LAKHMI INPE: 091090977

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Facture du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Facture du Pharmacien ou du Fournisseur	18.12.2022	5000

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur LAKHMIKI-TABET Najiba

Médecine Générale

135, AV. Oued Ziz - Hay El Oulfa  
(Derrière Station Total)  
CASABLANCA 02

Tél. : Cab. : 212 522 905 168

ICE : 001621801000083

الدكتورة الخميري ثابت نجيبة

الطب العام

135، شارع واد زيز حي الأولفة  
وراء محطة طوطال  
الدار البيضاء 02

الهاتف : العيادة : 212 522 905 168

Casablanca, 30 Mars 2022

LOT 210679  
EXP 02/2023  
PPV 82.10DH

22021 PER: 01/2027  
PPV: 48,50 DH

LOT: 05621001  
PER: 01/2024  
PPV: 51.40 DH

PPV 98DH80  
EXP 10/2024  
LOT 180307

Nicofortane 160

21.3

82,10

68 - 8

48,50

51,40

21.1

98,80  
21.3



- Jcto - ~~Expiré~~

651

810 | 07 2021 07 2024  
BIOCODEX MAROC  
PPV 65.10 DH



146 Bensu

PPV 140DH0  
EXP 08/2024  
LOT 16076 5

Temp, 2.

- Jcto - ~~Expiré~~

139

LQT 087621024  
PER 06/2024  
PPC: 139,50DH



DR. LAKHMI-TABLET MAROC  
Médicaments et cosmétiques  
135, Av. Hassan II, Casablanca 20020  
Télé: 212 5 22 98 51 68

→ 500,00

